



CONTACT

ST GERMAIN L'HERM



Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade

Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre



Juillet 2019



Bulletin semestriel d'informations municipales
Directeur de publication : Chantal DESGEORGES
Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

800 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :
04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Le CLIC n'assure plus de permanence dans la commune. Les personnes concernées devront s'adresser directement au bureau d'Ambert. Tél : 04.73.82.96.67

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

<u>Horaire</u> : Mardi et Jeudi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 30

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistantes maternelles

Annemieke BAERT, Les Thiolles, St Germain l'Herm 04 73 72 09 36

Annick ROUX, place de l'église, St Germain l'Herm 04 73 72 83 60

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Office de Tourisme St Germain l'Herm

Du 4 juillet au 31 août 2019 : tous les jours de 10 h 00 à 12 h 30

Tel : 04 73 72 05 95

Mail : tourisme.saint-germain-lherm@ambertlivradoisforez.fr

Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8h30-12h15 et

Mercredi et jeudi : de 14h00 à 17h00

Contact

Juillet 2019

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires,
Vacanciers, amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année,
Retrouvez les informations du bulletin municipal
Site : saintgermainlherm.com

Le mot du Maire,

La météo nous annonce un été torride mais à Saint Germain nous aurons toujours un peu « d'air » et l'ombre des sapins pour nous permettre de « respirer ».

Peut-être vous semble-t-il que le conseil municipal « ronronne » mais nous avons toujours beaucoup de problèmes techniques, financiers ou de voisinage à résoudre sans pour cela faire beaucoup de bruit.

Quelques mises au point

❖ **Le Regroupement Pédagogique Intercommunal** : « clap de fin » pour ce feuillet à rebondissements.

Dans un courrier du 12 février 2019, l'inspection académique nous informe du retrait d'un emploi d'enseignant sur les écoles de St Germain et de Fournols. Les 2 conseils municipaux ayant voté pour l'organisation d'un R.P.I. (délibération du 07/12/2018), l'académie devait prendre la décision de la répartition des classes.

Les maires des deux communes convoqués à Clermont-Ferrand ne se sont pas mis d'accord sur cette répartition et j'ai demandé à M. l'Inspecteur de prendre sa décision puisque c'est à lui seul qu'elle revient.

Dans un courrier du 12 mars 2019, M. l'Inspecteur nous informe que ce sera 3 classes à St Germain et 1 à Fournols. Cette décision ayant soulevé une « levée de boucliers » à Fournols (convocation de la presse, pancartes, gilets jaunes) une réunion d'information avec les représentants de l'Inspection académique, Mme Dumont et M. Léon a eu lieu à Fournols.

L'Inspection Académique a dû demander à Mme la Sous-Préfète d'intervenir pour ramener tout le monde à la raison et expliquer que dans ce problème, on oubliait l'essentiel : le bien-être des enfants.

Un courrier du 13 mai 2019 nous confirme la décision de M. Tiquet (lettre jointe). Depuis ces événements les enseignants se sont rencontrés et travaillent ensemble en bonne entente. Du matériel sera échangé entre les 2 communes. La répartition sera la suivante : CE 1-CE 2 à Fournols, les autres classes à St Germain.

Une convention est signée avec Fournols, 2 éléments nous ont quelque peu chagrinés : s'aligner sur Fournols pour les frais de scolarité (520 € au lieu de 500 €) et la non-participation au salaire de l'ATSEM. Pour les frais de cantine des élèves, la prise en charge par la mairie sera identique aux années précédentes

❖ **Le Centre de Loisirs**

Après avoir été géré par la Communauté de Communes du Haut Livradois, il a été rattaché à la Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez, au pôle Enfance – Jeunesse. Ce centre était dispersé sur 3 communes : St Amant Roche Savine, Fournols et St Germain l’Herm.

Le souhait d’A.L.F. est de fermer St Amant et Fournols afin d’avoir une seule entité à Saint Germain. Le local des Castors, déjà utilisé pour cette activité, leur sera attribué ainsi qu’un bureau rue de la Paix.

Cette décision a provoqué le mécontentement de l’A.D.A.C.L. qui occupait cette salle pour l’aide aux devoirs des tout petits. A noter que l’A.D.A.C.L. dispose des deux étages de la Médiathèque, de la salle du club « Les Javelles » et de la salle des Ados pour cette activité.

Tout le monde doit trouver sa place dans ce village. C’est avec plaisir que nous accueillons Laurie que beaucoup de familles connaissent et apprécient depuis de nombreuses années.

Cette année les enfants pourront bénéficier d’une restauration collective en accord avec l’E.P.H.A.D.

❖ **Le Plan d’Aménagement du Bourg**

Cet automne nous espérons pouvoir refaire une partie du centre bourg qui a besoin d’un « lifting d’envergure ». Ceci ne pourra se faire que si nous avons les subventions demandées, soit :

- FIC : 20 %, du Département
- DETR : 30 %, de l’Etat
- Bonus Ruralité : 30 %, de la Région qui a fait l’effort de nous accorder 30 % au lieu des 20 % demandés

Nous n’avons pas encore les arrêtés de subvention, et sans ces financements nous ne pourrions réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, les employés municipaux et moi-même vous souhaitons un bel été à Saint Germain.

Le Maire, Chantal DESGEORGES



Jean-Noël MAHAULT, maire de Saint Germain l’Herm de 2002 à 2014 nous a quittés des suites d’une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.



Madame le Maire de Saint-Germain l'Herm,
Monsieur le Maire de Fournols

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2019

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Cabinet

Vos conseils municipaux et les conseils d'école se sont prononcés pour la mise en place d'un regroupement pédagogique (RPI) à 4 classes à la rentrée 2019. Deux organisations étaient possibles : 1 classe à Fournols et 3 classes à Saint-Germain l'Herm ou 2 classes dans chacune des écoles.

Téléphone
04 73 60 99 20
Fax
04 73 90 84 32
Mél.

Cabinet-ia63@ac-clermont.fr

Différents temps de concertation ont été organisés. Je vous ai rencontrés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale le 5 mars. Une réunion publique s'est tenue le 12 mars à Fournols. Plus récemment, Madame la sous-préfète a rencontré vos deux conseils municipaux.

Bât. A – Bureau n°138
Cité Administrative
Rue Pélissier
63034 Clermont-Ferrand Cedex 1

A l'issue de cette concertation, tous les acteurs concernés confirment le souhait de créer ce RPI et me demandent de décider de son organisation. Aussi, je vous confirme les termes de mon courrier du 12 mars 2019. Une classe sera retirée à l'école de Fournols au vu du nombre d'élèves domiciliés dans la commune par rapport à ceux qui résident à Saint-Germain l'Herm.

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 08h45 à 12h00
de 13h30 à 16h45
et sur rendez-vous
en dehors de ces heures

Par ailleurs, je confirme le maintien des 4 postes affectés à ce RPI pendant les trois prochaines années scolaires. Enfin, conformément aux engagements pris par le Président de la République, l'école de Fournols, bien que n'ayant plus qu'une classe à la prochaine rentrée, ne sera menacée d'aucune fermeture, ni bien sûr à la prochaine rentrée, ni aux suivantes.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale,


Philippe TIQUET

CPI : Madame Patricia VALMA, Sous-Préfète
Madame Isabelle DUMONT, IEN Ambert

AR PREFECTURE

063-216303537-20190222-2019_02_07-DE
Regu le 26/02/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil Dix Neuf le 22 février à 20 h 30

- en exercice 11
- présents 8
- votants 9
- absents 3
- exclus 0

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

Date de convocation : 18 février 2019
Date d'affichage : 18 février 2019

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absent excusé : Sylvie POUYET (pouvoir à Yvette VOISSET)
Absents : BLANCHARD Pierre, JOSSERAND Franck
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 07 - 2019 : vote des comptes administratifs budgets 2018

Rapporteur : M. Daniel OLLEON

Proposition : il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du **Budget Général** arrêté comme suit

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	805 591.58	17 550.59	677 510.05
RECETTES	673 169.45	41 065.87	715 181.15
RESULTATS 2018	- 132 422.13		37 671.10
REPORT 2017	- 7 235.13		188 648.09
RESULTATS CUMULES	- 139 657.26	23 515.28	226 319.19

Vote

Conseillers présents : 7
Conseillers représentés : 1
Ayant voté pour : 8
N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance)

Proposition : il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du **Budget Eau-Assainissement** arrêté comme suit

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	46 186.73	3 640.00	81 261.91
RECETTES	52 933.69		101 154.91
RESULTATS 2018	6 746.96		19 893.00
REPORT 2017	- 19 174.38		
RESULTATS CUMULES	- 12 427.42	- 3 640.00	19 893.00

Vote

Conseillers présents : 7
Conseillers représentés : 1
Ayant voté pour : 8
N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance)

AR PREFECTURE

063-216303537-20190222-2019_02_07-DE
Regu le 26/02/2019

Proposition : il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du **Budget Régie Communale Réseau Chaleur** arrêté comme suit

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	62 660.03		238 551.29
RECETTES	402 425.85		229 507.90
RESULTATS 2018	339 765.82		- 9 043.39
REPORT 2017	- 256 860.85		
RESULTATS CUMULES	82 904.97		- 9 043.39

Vote

Conseillers présents : 7

Ayant voté pour : 8

Conseillers représentés : 1

N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance)

Proposition : il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le Compte Administratif du **CCAS** arrêté comme suit

	FONCTIONNEMENT
	REALISE
DEPENSES	3 824.99
RECETTES	3 800.00
RESULTATS 2018	- 24.99
REPORT 2017	39.60
RESULTATS CUMULES	14.61

Vote

Membres présents : 3

Ayant voté pour : 4

Membres représentés : 1

Les comptes administratifs 2018 des budgets Général, Eau-Assainissement, Régie Chaleur et CCAS ont été adoptés à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 25 février 2019
et publication ou notification du 25 février 2019



AR PREFECTURE

063-216303537-20190412-2019_04_16-DE
Regu le 17/04/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 12 avril à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : 08 avril 2019
Date d'affichage : 08 avril 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 16 - 2019

Objet : vote des trois taxes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat de Notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire la valeur des taux d'imposition 2019 par rapport à ceux de 2018.

Les taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation 12.06 %
- Taxe foncière bâti 16.78 %
- Taxe foncière non bâti 70.00 %

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2019
et publication ou notification du 16 avril 2019

Le Maire
Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-2163 03537-2019 0412-2019_04_17-DE
Regu le 17/04/2019

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-neuf, le 12 avril à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : 08 avril 2019
Date d'affichage : 08 avril 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 17 - 2017

Objet : vote des budgets

Mme le Maire présente en détail les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Général et Régie Chaleur, chapitre par chapitre, fonctionnement et investissement, ainsi que les opérations programmées en investissement (sauf CCAS), qui s'équilibrent ainsi :

Budgets	Fonctionnement Recette / dépense	Investissement Recette / dépense	Total
Général	771 550.00	594 458.00	1 366 008.00
Eau - Assainissement	109 463.00	67 125.00	176 588.00
CCAS	4 015.00		4 015.00
Régie Chaleur	243 898.00	108 968.97	352 866.97

Mme le Maire procède au vote après chaque présentation.

Les budgets CCAS, Eau-Assainissement, et le budget de la Régie Chaleur sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Budget Général

Débat contradictoire : subvention association ADACL

La commission des finances avait prévu un total de 4 000.00 € se décomposant en 3 000.00 € pour les Animations et 1 000.00 € pour un nouvel atelier en direction des plus jeunes « Bouge ton Corps ». Une partie des conseillers s'étonne qu'il n'y ait pas de financement de prévu pour le Festival. Mme le Maire explique que l'ADACL a obtenu une subvention de 3 000.00 € de la part de la Communauté de Communes ALF pour le pôle Culturel, ce qui exclue le versement d'une subvention communale. En 2018, l'association avait reçu les deux subventions, la Mairie n'ayant pas eu connaissance en temps utile de ce règlement. Afin de palier cette baisse, une partie des conseillers propose de verser une somme complémentaire de 1 000.00 € sur la ligne Animations, estimant que l'ADACL est la seule association à maintenir « un peu de vie » dans le bourg. Mme le Maire propose alors d'augmenter aussi la subvention des Amis de la Brocante qui s'occupe de la fête Patronale et de la Brocante ainsi que celle de la Lyre du Doulon qui anime défilés et manifestations. Contrairement à l'ADACL qui recourt à une main

AR PREFECTURE

063-216303537-20190412-2019_04_17-DE
Reçu le 17/04/2019

d'œuvre salariée, il convient de préciser que toutes les autres associations communales fonctionnent sur le bénévolat.

Mme le Maire fait procéder au vote :

- ✓ 1 abstention : Sylvie POUYET
- ✓ 4 voix contre : Chantal DESGEORGES, Yvette VOISSET, Jacques THABOUILLOT, Daniel OLLEON
- ✓ 6 voix pour : Jean-Luc MONGHEAL, Pascal CARLE, Daniel ROMEAS, Bernard GUILLY, Pierre BLANCHARD, Franck JOSSERRAND

La proposition est adoptée.

Liste des subventions versées aux associations dans le cadre du budget pour 2019 :
somme totale = 12 080.00 €

FONCTIONNEMENT			
Bouge ton Corps	A.D.A.C.L.	Associations	1 000,00
animations	A.D.A.C.L.	Associations	4 000,00
ADMIR	A.D.M.R. Real locales	Associations	100,00
Amicale Anciens Sapeurs Pompiers	AMICALE ANCIENS SAPEURS-POMPIERS canton	Associations	100,00
Amicale Roux de Berny	AMICALE ROUX DE BERNY association	Associations	100,00
Amicale Sapeurs Pompiers en activité	AMICALE SAPEURS POMPIERS ST GERMAIN	Associations	700,00
Association anciens pompiers du Canton	ASSOC DES ANC.SAP POMPIERS st germain	Associations	100,00
Association GAIA	ASSOC GAIA association	Associations	200,00
Association Sportive Collège	ASSOC sportive Collège Gas	Associations	400,00
Club Foot Vernet St Germain	ASSOC SPORTIVE ST-GERMAIN association	Associations	200,00
Atelier Petits Points	ATELIER DES PETITS POINTS FOURSIN	Associations	200,00
Cub Les Javelles	CLUB DU 3 E AGE LES JAVELLES BOUCHET	Associations	100,00
Comité Cantonal FNACA	COMITE CANTONAL FNACA ROUX	Associations	100,00
voyage scolaire	COOPERATIVE SCOLAIRE - OCCE 63	Associations	680,00
Fête Patronale	LES AMIS DE LA BROCANTE	Associations	3 200,00
subvention	LES JEUN S	Associations	700,00
Lyre du Doulon	Lyre du Doulon	Associations	200,00

Hors le chapitre subventions aux associations qui a fait l'objet d'un vote séparé, le Budget Général a été voté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2019
et publication ou notification du 16 avril 2019

Le Maire
Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-2163 03537-20190412-2019_04_19-DE
Reçu le 17/04/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-neuf, le 12 avril 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : 08 avril 2019
Date d'affichage : 08 avril 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 19 - 2019

Objet : participation concert festival de La Chaise Dieu

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la proposition de M. Pascal ESSEAU, administrateur du Festival de la Chaise Dieu, qui souhaite reconduire pour 2019 l'opération "suivez la musique". La commune pourrait accueillir une sérénade itinérante le vendredi 23 août à 17 h 30 devant l'Eglise.

La participation financière proposée par la commune serait de 300.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour cette manifestation et le versement du montant de la participation.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2019
et publication ou notification du 16 avril 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20190412-2019_04_27-DE
Regu le 17/04/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil Dix Neuf, le 12 avril à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
08 avril 2019 08 avril 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération : 27 – 2019

Objet : avis défavorable au SCOT Livradois-Forez

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 21 janvier 2019, le comité syndical de la formation SCoT du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois- Forez a décidé d'arrêter le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) Livradois-Forez, dont l'élaboration est engagée depuis juillet 2015.

En qualité de personne publique associée, la Commune est donc sollicitée pour émettre, dans un délai de trois mois, un avis sur ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **PROPOSE**

- De donner, sur le projet arrêté de SCOT du Livradois Forez, l'avis défavorable suivant :

Compte-tenu du caractère hétérogène des territoires qui composent le périmètre du SCOT du Livradois Forez, celui-ci ne répond que de manière partielle aux enjeux d'attractivités et d'accueil exprimé par les élus, en particuliers sur les territoires dont l'attractivité n'est pas fondée sur une dynamique périurbaine.

En effet, le SCoT préconise uniformément une concentration des droits à construire dans les centre- bourgs au détriment d'un développement équilibré du territoire. Il reproduit ainsi à l'identique un schéma de développement des centralités qui a échoué depuis trente ans sur ces territoires.

En effet, si l'augmentation du solde migratoire démontre une nouvelle attractivité des territoires ruraux de montagne couverts par le SCoT, cette nouvelle attractivité est d'abord fondée sur des critères de choix de vie résidentiels : demande d'espace, foncier abordable, qualité du cadre du vie. C'est ainsi que la majorité des installations s'est réalisée sur les communes de moins de 500 habitants (bourgs et hameaux), dont la configuration répond plus à ces aspirations que les centre-bourgs, qui ont vu leur population décliner.

En outre une part des nouveaux logements est également le fruit de l'installation des jeunes des territoires, parfois aux revenus modestes, le plus souvent au travers de transmissions familiales

AR PREFECTURE

063-216303537-20190412-2019_04_27-DE
Reçu le 17/04/2019

dans les villages. L'absence de droit à construire sur ces terrains obèrera ce type d'installation dont le rôle est pourtant important dans la dynamique actuelle.

De ce fait, la stratégie de recentrage du SCoT autour des centre-bourgs ne nous semble donc pas à même de répondre aux enjeux d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations.

De plus, la rigidité du cadre réglementaire engendrée par le SCOT, limite les changements de destination notamment pour les bâtiments agricoles (granges...). Cela a pour effet d'entraîner la déshérence de notre patrimoine identitaire. Pour notre commune, les trois plans de densification délimitant l'enveloppe urbaine et les parcelles libres en densification ont été élaborés de façon totalement aléatoire, la plupart des parcelles étant totalement inconstructibles telles que tertres, parcs privés, terrain de tennis ... à se demander si les techniciens en charge du dossier avaient la moindre connaissance du parcellaire !

En conclusion, considérant qu'en l'état le document présenté ne répond pas aux enjeux d'attractivité d'une partie du territoire du Livradois-Forez, la Commune émet un avis défavorable sur le projet de Schéma de Cohérence territoriale.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2019
et publication ou notification du 16 avril 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Le SCoT Livradois-Forez

Un territoire regroupant
au 1er janvier 2019...

102 communes puydômoises
(dont 84 situées dans le périmètre classé
«PNR Livradois-Forez»)

3 intercommunalités

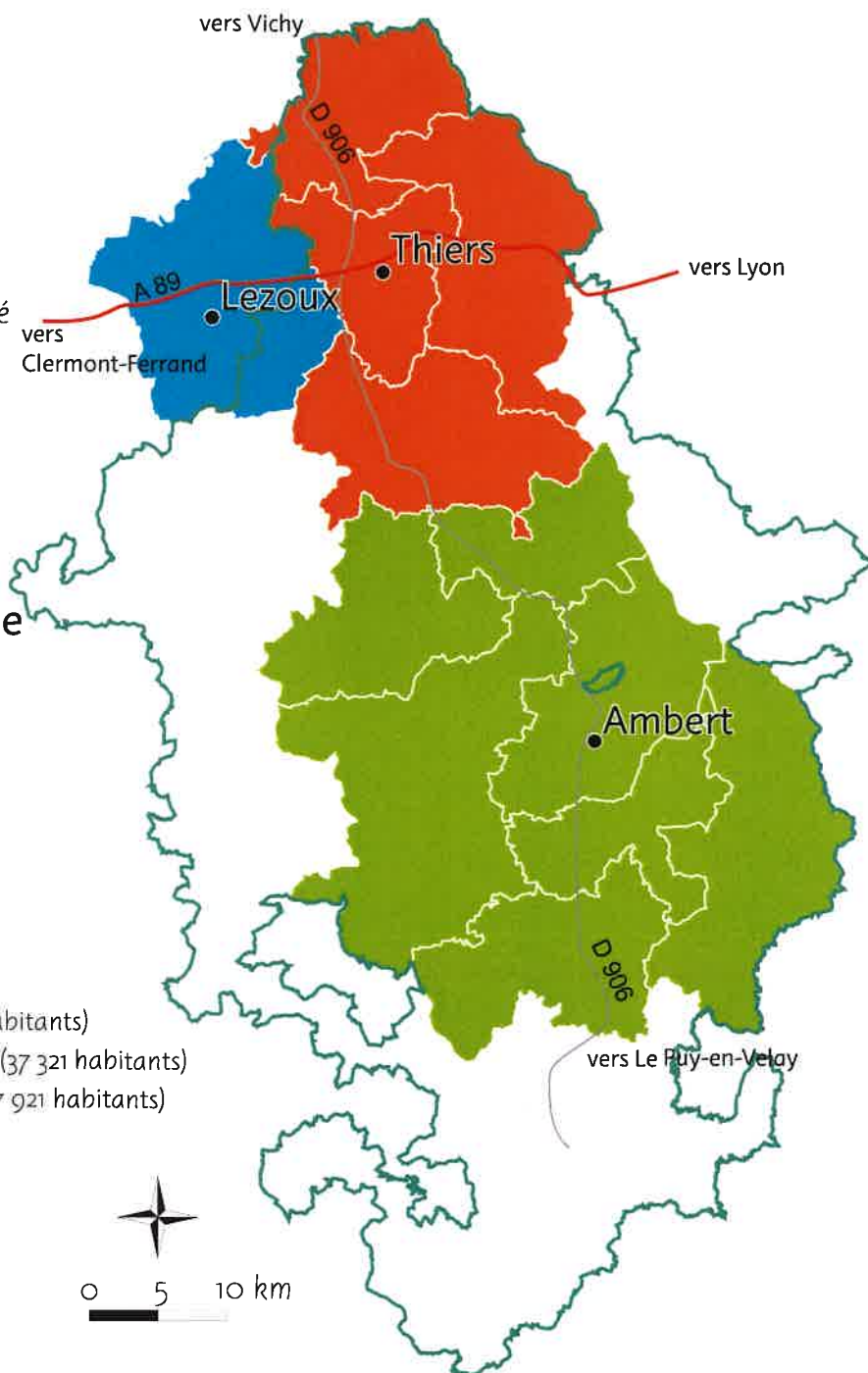
84 063 habitants*

... sur un territoire de plus de
2 080 km².

-  Entre Dore et Allier (17 928 habitants)
-  Thiers Dore et Montagne (37 321 habitants)
-  Ambert Livradois-Forez (27 921 habitants)
-  PNR Livradois-Forez

*population municipale 2015

Sources : BD TOPO©, PNRLF
© Parc Livradois-Forez Mai 2019



Enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez

Par arrêté du 15 mai 2019, le président de la formation SCoT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez avant son approbation finale.

**Cette enquête se déroulera du 17 juin 2019 au 17 juillet 2019 inclus,
durant 31 jours consécutifs.**

L'ensemble du projet de SCoT Livradois-Forez, les avis des personnes publiques associées et des consultées seront mis à la disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations, et propositions :

- soit directement sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies d'Ambert, Courpière, Lezoux et Thiers et au siège du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez ;
- soit par voie postale à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, SCoT Livradois-Forez, syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, Maison du Parc, 63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT ;
- soit directement dans le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-livradois-forez/> ;
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : scot-livradois-forez@democratie-active.fr.

Pour être recevables toutes les observations devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le mercredi 17 juillet 2019 à 17h00.

3 lieux de consultation du projet de SCoT

- Le siège de la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez 15 avenue du 11 novembre 63600 AMBERT
- Le siège de la Communauté de communes d'Entre Dore et Allier 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX
- Le siège de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du général de Gaulle 63300 THIERS

5 lieux de consultation du projet et de recueil des avis

- Le siège du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez : Maison du Parc 63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
- La mairie (Annexe) d'Ambert Boulevard Henri IV 63600 AMBERT
- La mairie de Lezoux Place de la Mairie 63190 LEZOUX
- La mairie de Courpière Place de la Cité Administrative 63120 COURPIÈRE
- La mairie de Thiers 1 rue François Mitterrand 63300 THIERS

15 permanences de la commission d'enquête aux lieux et dates suivantes

Siège du PNR Livradois Forez Maison du Parc 63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Jeudi 04 juillet 2019 de 9h00 à 12h00

Mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Mairie d'Ambert (annexe) Boulevard Henri IV 63600 AMBERT

Lundi 17 juin 2019 de 14h00 à 17h00

Jeudi 27 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Mercredi 17 juillet 2019 de 9h00 à 12h00

Mairie de Lezoux Place de la Mairie 63190 LEZOUX

Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Samedi 29 juin 2019 09H00 à 12H00

Mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Mairie de Thiers 1 Rue François Mitterrand 63300 THIERS

Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Vendredi 5 juillet 2019 de 9h00 à 12h00

Mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Mairie de COURPIÈRE Place de la cité administrative 63120 COURPIÈRE

Jeudi 20 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Jeudi 4 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Jeudi 11 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Contexte :

Le projet de SCoT porte sur le territoire des trois Communautés de Communes : Ambert Livradois-Forez, Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne.

Cette enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Livradois-Forez arrêté par délibération de la formation SCoT du comité syndical du 21 janvier 2019.

Le SCoT est un schéma fixant les objectifs et les orientations en matières d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles, notamment les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, ainsi que certaines opérations d'aménagement.

Contact :

Clémentine LHUILLIER, chargée de mission SCoT Livradois-Forez, c.lhuillier@parc-livradois-forez.org, 04 73 95 57 82 (ligne directe)



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Canton des
Monts du Livradois

Dominique GIRON
Jean-Luc COUPAT

Canton d'Ambert

Valérie PRUNIER
Michel SAUVADE



Clermont-Ferrand, le 24 juin 2019

A l'attention de Madame le Maire
A l'attention de Monsieur le Maire

Madame, Monsieur le Maire,

Vous le savez, le schéma de cohérence territorial (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) qui en découleront sont déterminants pour l'avenir de notre territoire.

Nous le constatons aujourd'hui dans les territoires couverts par des PLUI, les refus de permis de construire sont nombreux. Ces refus génèrent de la stupéfaction, de l'incompréhension et de la colère. Nos collègues Maires de ces secteurs en témoignent régulièrement et c'est à eux que revient la lourde tâche de gérer ce mécontentement bien souvent justifié.

Depuis le 17 juin et jusqu'au 17 juillet, l'enquête publique sur le SCOT est ouverte.

Ne manquons surtout pas l'occasion qui nous est offerte d'aller exprimer nos inquiétudes et notre volonté de faire évoluer ce schéma.

Nous vous encourageons vivement à aller alerter sur les points suivants:

- Concentrer les droits à construire dans les centre-bourg ne permettra pas de répondre aux objectifs affichés d'accueillir de nouveaux habitants. Cela ne répond pas aux critères de choix de vie résidentiels exprimés.
- Pour toutes les communes rurales et notamment celles d'ALF, il faut que soit actée la mise en place de droits à construire par commune. Ces droits à construire ne doivent pas être spatialisés. Cette souplesse, permise actuellement par le biais du règlement national d'urbanisme, est vitale pour nos communes afin d'enrayer le déclin démographique.
- Pour notre patrimoine bâti identitaire (ancienne ferme, granges, étables...), il faut que le changement de destination soit un droit et non une possibilité offerte ici ou là.

.../...

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Hôtel du Département 24 rue Saint-Esprit 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1 ☎ 04-73-42-20-20

www.puydedome.fr

Tous ambassadeurs !

.../...

L'avenir de nos communes et de notre territoire dépend de notre mobilisation. Faites passer le message à vos conseillers municipaux et à vos administrés, l'enquête publique est ouverte à tous.

Nous comptons sur vous.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Dominique GIRON
Conseillère départementale



Jean-Luc COUPAT
Conseiller départemental



Valérie PRUNIER
Conseillère départementale



Michel SAUVADE
Conseiller départemental



PS : Les lieux et dates des permanences des commissaires sont affichées en mairie ou consultables par internet (SCOT Livradois Forez).

Vous pouvez également apporter votre contribution sur internet.

En dehors de l'enquête publique, n'hésitez pas aller sur la plateforme participative "planifions ensemble": <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

AR PREFECTURE

063-2163 03537-20190412-2019_04_28-DE
Regu le 17/04/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil Dix Neuf, le 12 avril à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : 08 avril 2019
Date d'affichage : 08 avril 2019

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération : 28 – 2019

Objet : achat terrains pour périmètre protection captage

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de finaliser la mise en place du périmètre de protection du captage de la nouvelle source du Creux il convient d'acheter une partie des terrains avoisinant, propriété de M. RANGLARET Dominique. La société GEOVAL a établi un document de modification du parcellaire cadastral et communiqué le procès-verbal de délimitation. Les parcelles concernées sont :

- YB 81 pour une surface de 2 a 23 ca
- YB 83 pour une surface de 4 a 52 ca

Le montant de la transaction est fixé à 300.00 € et sera régularisé par un acte authentique rédigé en la forme administrative par la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder à cette transaction pour un montant de 300.00 euros et à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2019
et publication ou notification du 16 avril 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20190517-2019_05_30-DE
Regu le 21/05/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-neuf, 17 Mai à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	09	
- votants	10	
- absents	02	
- exclus	0	

Date de convocation : 10 Mai 2019
Date d'affichage : 10 Mai 2019

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : Pierre BLANCHARD, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 30 - 2019

Objet : recrutement agent contractuel

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services
d'entretien des bâtiments et de la voirie communale pour la période du 1^{er} juin 2019
au 31 août 2019.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour
faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et aux congés des Agents
Titulaires en application de l'article 3 - 2° de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;
DÉCIDE

- d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés
à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une
même période de 12 mois en application de l'article 3 - 2° de la loi n° 84-53 précitée.

À ce titre, est créé 1 emploi à temps non complet à raison de 26/35èmes dans le grade d'Agent
Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien
des bâtiments communaux et espaces verts.

Madame le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la
détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des
fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt

en Sous-préfecture d'Ambert le 20 mai 2019

et publication ou notification du 20 Mai 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20190517-2019_05_32-DE
Regu le 21/05/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-neuf, 17 Mai à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	09	
- votants	10	
- absents	02	
- exclus	0	

Date de convocation : 10 Mai 2019
Date d'affichage : 10 Mai 2019

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck,
MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques,
VOISSET Yvette

Absents excusés : Pierre BLANCHARD, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques
THABOUILLOT)

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 32 - 2019

Objet : vente sectional CISTRIERE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Olivier BRIVOIS, demeurant à Plouguerneau (29880), 610 Kervelt, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZV n°37 au lieu-dit CISTRIERE, d'une superficie de 820 m², située en face de sa propriété dans le but d'améliorer l'accès à son habitation, et appartenant aux Habitants de CISTRIERE au prix de 400.00 €.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et une abstention (M. Pascal CARLE), le Conseil Municipal accepte la proposition de M. BRIVOIS et demande que Monsieur le Représentant de l'Etat dans le Département convoque les électeurs de la section.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 20 Mai 2019
et publication ou notification du 20 Mai 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20190606-2019_06_33-DE
Regu le 07/06/2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-neuf, 06 juin à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	08	
- votants	09	
- absents	03	
- exclus	0	

Date de convocation : 29 Mai 2019
Date d'affichage : 29 Mai 2019

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc,
OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck, Pierre BLANCHARD, ROMEAS Daniel (pouvoir à
Jacques THABOUILLOT)

a été nommé secrétaire : Jean-Luc MONGHEAL

Délibération 33 - 2019

Objet : participation aux frais de scolarité

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 29 Mai 2019 concernant le fonctionnement du RPI Fournols/St Germain L'Herm, réunion à laquelle étaient présents les maires des deux communes et les directeurs d'établissement, sous la présidence de Mme DUMONT Isabelle, IEN d'Ambert.

Différents points ont été abordés dont la répartition des charges de fonctionnement. Il a été convenu de fixer la contribution à 520.00 € par enfant et par an pour les élèves qui fréquentent l'école de la commune d'accueil, à la demande de la Mairie de Fournols.

Une convention détaillera l'ensemble des conditions de fonctionnement du RPI, organisation pédagogique, Conseil d'école, prise en charge du salaire de l'ATSEM, cantine scolaire, garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le montant de 520.00 € pour les frais de scolarité et autorise Mme le Maire à signer la convention de fonctionnement du RPI.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juin 2019
et publication ou notification du 07 juin 2019

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation



Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

- de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
- d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire
Pôle RFD
105 rue des Français Libres
BP67401
44274 NANTES CEDEX 2



Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU

Dans le cadre des « sérénades itinérantes », un ensemble d'instruments fera étape sur le parvis de l'Eglise et proposera un programme varié, entre jazz, chants populaires et répertoire classique « revisité », le

*VENDREDI 23 AOÛT à 17 h 30
pour un concert gratuit d'environ 30 minutes.*

LYRE DU DOULON

C'est avec une immense joie et une grande fierté que nous assistons au redémarrage spectaculaire de la Lyre. Un grand merci à tous ceux qui s'investissent afin que perdure cette longue histoire débutée en 1895.

Nous avons une pensée pour Guy Alleazard qui s'est investi dans cette fanfare.

LES ANCIENS DU 34^{ème} RÉGIMENT D'ARTILLERIE

A l'initiative de M. Jean-Paul DEHAN, nous avons été heureux d'accueillir le premier weekend de juin, à Saint Germain l'Herm, les anciens de ce régiment.

Petit historique

Le 34^{ème} Régiment d'Artillerie est créé le 21 octobre 1873 à TOULOUSE. Au printemps 1875, il s'installe à ANGOULEME. A la veille de la Grande Guerre, en 1910, le régiment quitte sa garnison d'ANGOULEME pour s'installer à PERIGUEUX. Il est dissout le 31 décembre 1923, et recréé le 15 avril 1935 à Rouen. Fin 1953, il est alors stationné à WETZLAR au nord de Francfort en Allemagne. Le 12 novembre 1956, il s'installe à CONSTANCE au sud de l'Allemagne, au Quartier Bonaparte. Le 15 septembre 1978, après vingt-trois années passées à CONSTANCE, le régiment quitte le Quartier Bonaparte pour MOLLHEIM. La restructuration de l'armée de terre et des Forces Françaises en Allemagne, amène la dissolution du 34^{ème} Régiment d'Artillerie « Régiment du DRAKKAR » le 31 août 1991, après avoir tiré son dernier coup de canon, le 25 avril 1991, au Camp de CANJUERS et annoncé « AME CLAIRE ». Lors de la seconde guerre mondiale, il combattra aux frontières du nord et sur le front de Lorraine. Ses hauts faits de guerre et la bravoure de ses soldats lui valent l'inscription sur son étendard en fil d'or : **Verdun 1916, Les Monts 1917, Italie 1918.**

Le régiment est également décoré de la croix de guerre 1914/1918 et il porte sur son étendard la fourragère aux couleurs de la croix de guerre 1914/1918 ainsi que tous ses soldats.

Nous espérons que le soleil, l'accueil et la parfaite organisation de ce weekend auront permis à tous les anciens camarades de découvrir le Haut Livradois et que cela leur donnera envie de revenir.



St Germain l'Herm 2019 © FS



St Germain l'Herm 2019 © FS



Sapeurs-Pompiers

Activité opérationnelle :

Le centre de secours a réalisé 93 interventions sur la période
du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} juillet 2019.

Formation et recrutement du personnel :

Bruno Berthe a réussi la formation de chef d'agrés tout engin, il sera prochainement nommé au grade d'adjudant. Ce qui porte à 4 le nombre de pompiers pouvant commander des opérations de secours sur mission incendie.

Ahond Sylvain a réussi la formation de chef d'agrés pour les missions de secours d'urgence aux personnes et interventions diverses.

Gentet Marine a réussi les formations suivantes, permis poids lourds, conducteur engin pompe ainsi qu'équipier feux de forêts.

Courtine Clément a réussi la formation équipier feux de forêts.

Tixier Arnaud et Nierat Hugo ont rejoint l'effectif du centre de secours et ils ont par la suite réussi les formations d'équipier incendie et interventions diverses.

Collet Laurine a rejoint l'effectif du centre de secours, elle suivra bientôt les formations initiales aux emplois d'équipier de sapeur-pompier.

Divers :

Le 14 juillet se tiendra notre traditionnel défilé suivi de remises de diplômes et de médailles. Nous fêterons également le départ en retraite de notre collègue Grange Pascal. Un pot vous sera offert lors de cette occasion.

Vous avez 16 ans et plus, vous êtes une femme ou un homme, vous résidez ou travaillez sur St Germain l'herm, vous avez du temps de disponible et l'envie d'aider votre prochain, votre profil nous intéresse. N'hésitez pas à vous rapprocher auprès d'un pompier ou de la mairie pour toutes informations complémentaires.

LEGISLATION DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

L'incivisme de quelques propriétaires de chiens induit des accidents, des odeurs, des soucis d'hygiène ainsi qu'une dégradation évidente du cadre de vie.

TRI DES DECHETS A LA SALLE DES FETES

1 Les utilisateurs de la salle ont **l'OBLIGATION DE TRIER leurs déchets recyclables** :

* dans les sacs ou bacs jaunes à disposition, les déchets acceptés sont les suivants :

- Papier et carton → Papier blanc ou de couleur, enveloppes, journaux et magazines, livres et cahiers, emballages, briques alimentaires et les décorations
- Alu et métal → Barquettes, cannettes, bouteilles, boîtes de conserve, aérosols vides
- Plastique → Bouteilles et flacons

* Les bouteilles, bocaux et pots en verre **sont triés et déposés dans les colonnes à verre.**

2. Les déchets volumineux, dangereux, ... ou n'étant pas des ordures ménagères sont à conduire en déchetterie.
3. **Les Ordures Ménagères (non recyclables) sont placées dans des sacs puis dans les bacs correspondants (vert).**
4. Pour toutes questions relatives au tri et à la gestion des déchets vous pouvez contacter le Service déchets de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Si le non-respect de ces consignes perdure, la commune se verra dans l'obligation de demander un chèque de caution à la signature du contrat de location en garantie de la bonne application du tri sélectif.

Celui-ci sera conservé jusqu'à la restitution de la salle afin de vérifier la qualité du tri.

Le chèque de caution est encaissé dans le cas où le TRI SELECTIF n'a pas été effectué (ou que très partiellement).



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

CONSIGNES DE TRI

EMBALLAGES ET
PAPIERS / CARTONS



VERRE



DÉCHETS
ORGANIQUES



TEXTILE



NON
RECYCLABLES





Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h00

Ambert Livradois Forez

Service déchets - Rue Anna Rodier
63600 AMBERT

Tél. : 04 73 82 76 91

Fax : 04 73 82 37 65

Mail. : dechets@ambertlivradoisforez.fr



→ Gobelets réutilisables

Pourquoi choisir des gobelets réutilisables :

- Avoir un site propre après la manifestation.
 - Réduire le volume de vos déchets.
 - Adopter une attitude éco-responsable.
- Ce que nous vous proposons :**
- Le prêt gratuit de gobelets disponibles en deux tailles 18 cl et 30 cl.



Comment ça marche :

- Appeler le service déchets pour réserver les gobelets.
- Venir chercher les gobelets avant la manifestation et signer la convention de prêt.
- Rapporter les gobelets lavés et séchés.
- Les gobelets manquants vous seront facturés 0,60 €.
- Afin d'utiliser de façon optimale les gobelets, nous vous conseillons de mettre en place une consigne à 1€ ce qui vous permettra de financer le remplacement des gobelets manquants.

→ Bacs OM et Tri Selectif



- Différents containers sont à votre disposition pour l'organisation de vos manifestations.
- Appelez le service déchets pour plus d'informations.

→ Autres possibilités d'aides

- Selon vos besoins, nous pouvons vous prêter de l'affichage sur la gestion des déchets, sensibiliser les organisateurs et bénévoles de votre association sur cette thématique, organiser une collecte de biodéchets, tenir un stand.
- Nous pouvons également adapter la prestation à votre demande.

SAGE DU HAUT ALLIER

Sur le bassin du Haut Allier, mieux connaître les zones humides

Le haut bassin de l'Allier est connu pour les nombreuses zones humides qu'il a su conserver. Or l'on connaît aujourd'hui les atouts de ces milieux à la fois pour réguler les débits des cours d'eau en période sèche, atténuer les pics de crue, épurer et améliorer la qualité des eaux. Ces milieux offrent également des réserves de fourrage pour le pâturage lors de périodes sèches et accueillent de nombreuses espèces végétales et animales, sans compter que les plus belles d'entre elles attirent touristes et visiteurs.

C'est pourquoi la préservation de ces milieux humides constitue un objectif central pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut Allier, porté par l'Etablissement public Loire. Considérant que l'on ne préserve de façon adaptée que ce que l'on connaît bien, les acteurs du SAGE ont souhaité compléter les inventaires des zones humides déjà réalisés sur les parties lozériennes et ardéchoises du bassin du Haut-Allier. C'est donc au tour des milieux humides de Haute Loire, du Cantal et du Puy de Dôme d'inventorier les zones humides de plus d'un hectare.

L'inventaire des milieux humides, comment ça marche ?

Après une première phase d'analyse et de traitement informatique ayant permis de déterminer les lieux où la présence de zones humides est probable, une phase de terrain se déroulera du 20 mai au 31 août 2019 pour effectuer l'inventaire des zones humides. Cet inventaire sera essentiellement basé sur l'analyse de la végétation, premier indicateur de la présence de zone humide. Si la végétation ne permet pas de statuer, une analyse de sol sera effectuée.

Cet inventaire a pour objectif de donner une vision globale des milieux humides du territoire, de leur état et de leur fonctionnalité. Il ne se substitue pas à la réglementation liée aux milieux humides, et ne la modifie pas. Ainsi dans tous les cas, lors de la mise en œuvre de projet d'aménagement, il est nécessaire de s'assurer de cet aspect et de préciser la délimitation de la zone humide selon des critères réglementaires.

Point information :

Le bureau d'étude Acer Campestre, en charge de l'inventaire sera sur le terrain :

1 - Secteur Senouire : ALLEGRE, BERBEZIT, BONNEVAL, CHAMPAGNAC-LE-VIEUX, CHASSIGNOLLES, CISTRIERES, COLLAT, CONNANGLES, FAYET-RONAYE, JOSAT, LA CHAISE-DIEU, LA CHAPELLE-BERTIN, LA CHAPELLE-GENESTE, LAVAL-SUR-DOULON, MALVIERES, MONLET, MONTCLARD, SAINT-DIDIER-SUR-DOULON, SAINT-GERMAIN-L'HERM, SAINT-PAL-DE-SENOUIRE, SAINT-VERT, SAINTE-MARGUERITE, SEMBADEL, VALS-LE-CHASTEL, VARENNES-SAINT-HONORAT

==> semaines 25 et 27

2 - Secteur Ally : SAINT-PONCY, LASTIC, LA CHAPELLE-LAURENT, RAGEADE, CELOUX, SOULAGES, CHAZELLES, VEDRINES-SAINT-LOUP, MONTCHAMP, BLASSAC, ARLET, SAINT-ILPIZE, LAVOUTE-CHILHAC, AUBAZAT, CHILHAC, LUBILHAC, SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE, ALLY, SAINT-AUSTREMOINE, SAINT-CIRGUES, VILLENEUVE-D'ALLIER, FERRUSSAC, CHASTEL, CRONCE, MERCOEUR

==> semaine 27

Pour tout complément d'information www.sage-haut-allier.fr ou contacter :

Aude LAGALY, animatrice du SAGE du Haut-Allier, au 04-44-00-02-00 ou aude.lagaly@eptb-loire.fr

Bien le signaler

Contexte

Originaire de Chine, le frelon asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud Ouest en 2004. Depuis, il a presque colonisé la totalité du territoire.

Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, les premiers cas ont été signalés en 2011 dans l'Allier et l'Ardèche.

Classé Espèce Exotique Envahissante par l'Union européenne, le frelon asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement. L'Etat délègue la gestion de cet organisme nuisible aux OVS*.

Le frelon asiatique a des impacts à 3 niveaux :

- ❖ **Biodiversité**
Perturbation des équilibres naturels
Prédation accrue des insectes pollinisateurs
- ❖ **Santé publique**
Risque de piqûres
Perturbation des lieux publics
Perturbation des activités de plein air

❖ **Apiculture**

Prédation des abeilles domestiques et du couvain
Diminution de la production de miel

Plus d'information sur www.fredon-auvergne.fr

*Les Groupements de défense sanitaire (GDS) régionaux avec des sections apicoles (GDSA) et les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ont été reconnus Organismes à vocation sanitaire (OVS), respectivement, dans les domaines animal et végétal, par arrêté du 31 mars 2014. Les OVS sont les structures opérationnelles chargées d'intervenir avec l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

Vous repérez un frelon asiatique.
Que faire ?

- 1) Prendre une photo du nid ou de l'individu (sans se mettre en danger)
- 2) Contacter le référent de votre commune par mail ou par téléphone :

Vous trouverez ses coordonnées
auprès de votre Mairie ou de la
FREDON Auvergne :
frelon-asiatique@fredon-auvergne.fr
ou Tél. : 04 73 42 16 29

Les partenaires du territoire Auvergne : FRGDS, GDSA Allier, Cantal, Haute-Loire Puy-de-Dôme, Syndicats des Apiculteurs 63, APICANTAL, CIVAM Apicole du Velay, DDPP, Coopérative des producteurs de miel, Syndicat apicole 43.



Plaquette élaborée à partir de la plaquette frelon asiatique créée par la FREDON Lorraine, le GDSA et la DRAAF/SRAL de Lorraine.

LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller
qui nous concerne tous



- Bien le reconnaître
 - Bien le signaler
- Pour une lutte efficace

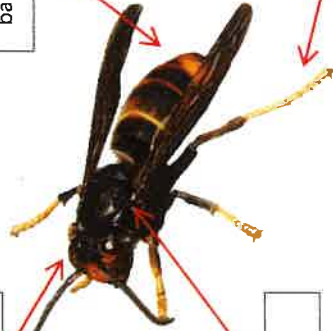
Bien reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique

Vespa velutina nigrithorax

Tête noire et visage orangé

Abdomen noir avec une large bande orangée



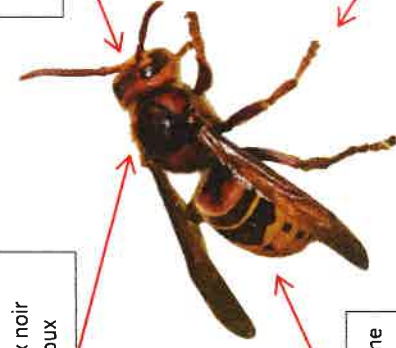
Thorax noir

Extrémité des pattes jaune

Le frelon européen

Vespa crabro - Un risque de confusion

Tête rousse et visage jaune



Thorax noir & roux

Abdomen jaune avec des dessins noirs

Pattes rouges

Autres risques de confusion

Guêpe européenne
Vespa germanica

Taille : 1 cm à 2 cm



Guêpe des buissons
Dolichovespula media

Taille : 1,5 cm à 2,2 cm



Nid ovale, entrée unique sur le coté :

Trou d'entrée

Pierre Falatico, 2013

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Ouvrière : ~ 1,7 à 3,5 cm	Diurne	Principalement en hauteur des arbres pour le nid finalisé. En milieu urbain et rural.

Nid en cheminée, entrée large sur le dessous :



Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Ouvrière : ~ 1,8 à 4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : grange , stock de bois, grenier, souche, arbre creux...

Guêpe rousse
Vespa rufa

Taille : 1,1 cm à 1,7 cm



Abeille charpentière
Xylocopa violacea

Taille : 2 cm à 3 cm

Attention ! Les insectes ne sont pas représentés à l'échelle, les proportions sont cependant conservées.

"Harmonies en Livradois" à Saint-Germain

Dimanche 18 août, 17h.30, en l'église:

"Evolutiv Brass"

Quatuor de cuivres



Trois cuivres graves et une trompette, un quatuor inédit jouant de sa singularité pour mieux surprendre. Tuba, Euphonium, Trombone et Trompette recèlent des trésors de sonorités et de virtuosité quand les interprètes jouent de leur longue expérience et complicité musicales. Le répertoire taillé sur mesure oscille entre des arrangements pour le quatuor et des créations commandées aux compositeurs conférant à cette formation une identité musicale très affirmée. EVOLUTIV BRASS est aujourd'hui le seul ensemble de cuivres à jouer dans cette configuration.

Ouvres de C. Gervaise, J.S. Bach, W.A. Mozart, A. Dvorak,
B. Bartok, K. Weill, ...

Et "Harmonies en Livradois" aux environs :

Samedi 20 juillet : Trio Temporale:

♫ G.Puccini, E. Morricone, L. Cherubini, N. Rota, Conti - Mancini – Vivaldi
(20h.30 - Eglise de Valcivières)

**Dimanche 28 juillet : Musiques pour vielle à roue dans les cours d'Europe
Flûte, rebec, saqueboute, viole de gambe, violoncelle et vielle à roue.**

♫ Jacopo da Bologna, T. Hume, I. di Vento, M. Praetorius, J. B. de Boismortier,
G.B. Vitali, Marin Marais.
(17h.30 - Eglise de Bertignat)

Samedi 03 août: Récital Jean Claude Henriot, piano.

♫ L.v. Beethoven, F. Schubert, C. Debussy.
(20 h.30 – Eglise Saint-Pierre - Arlanc).

Dimanche 04 août: "Orchestre Harmonies en Livradois"

♫ C. Saint-Saëns : "Le Carnaval des Animaux".
♫ Francis Poulenc: "Histoire de Babar, le petit éléphant"
(17h.30 - Salle des Fêtes de Champetières)

Vendredi 09 août: Trio à cordes pincées de Paris

(guitares - théorbe – clavecin – cuatro – charango - percussions)

♫ G. Sanz, L. Boccherini, A. Piazzolla, L. Lellouch, R. Maldonado.

(20h.30 – Eglise de Saint-Bonnet-le-Chastel)

Samedi 10 août: Ensemble Locatelli

♫ J. Aubert le vieux, G.F. Haendel, G.B. Platti.

(20h.30 – Le Brugeron, en l'église)

Dimanche 11 août: "Ensemble Locatelli"

♫ J. Aubert le Vieux, A. Vivaldi, G. F. Haendel.

(17h.30 – Chambon-sur-Dolore, en l'église)

Lundi 12 août: "Ensemble Locatelli"

♫ G.P. Telemann, J. Aubert le vieux, A. Vivaldi.

20h.30 – Eglise Saint-Pierre – Arlanc)

Mardi 13 août: "Ensemble Locatelli"

♫ G.B. Platti, G.P. Telemann, A. Vivaldi, G.F. Haendel.

(20h.30 – Eglise de Sainte-Catherine-du-Fraisie)

Jedi 15 août: Duo violoncelle et piano

Pierre Dubousset (piano Yamaha) – **Bertrand Braillard**

♫ L. v. Beethoven, R. Schumann, J. Brahms..

(17h.30 – Eglise de Grandval)

Jedi 22 août : Quatuor LUTETIA

♫ A. Borodine, S. Barber, J. Strauss, A. Piazzolla.

(20 h.30 – Saint-Amant-Roche-Savine – Eglise Saint Barthélemy)

Harmonies en Livradois
3819 – Muziques en Livradois – 63605 – Ambert – Syndicat d'Initiative – 63980 – Fournol
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-L'HERM.

Saint-Germain-L'Herm

Dimanche 18 août - 17h.30

"Evolutiv Brass"



Gilles MERCIER – trompette – Nicolas VALLADE – trombone
Anthony CALELET – euphonium – Francis THULLIER – tuba

**J.S. Bach, W.A. Mozart, A. Dvorak,
B. Bartok, K. Weill, G. Di Giusto, ...**

ST GERMAIN Bureau d'Information Touristique ☎ 04 71 86 91 – Saint-Germain-L'Herm
F.P.A.N.T. 1993-2023

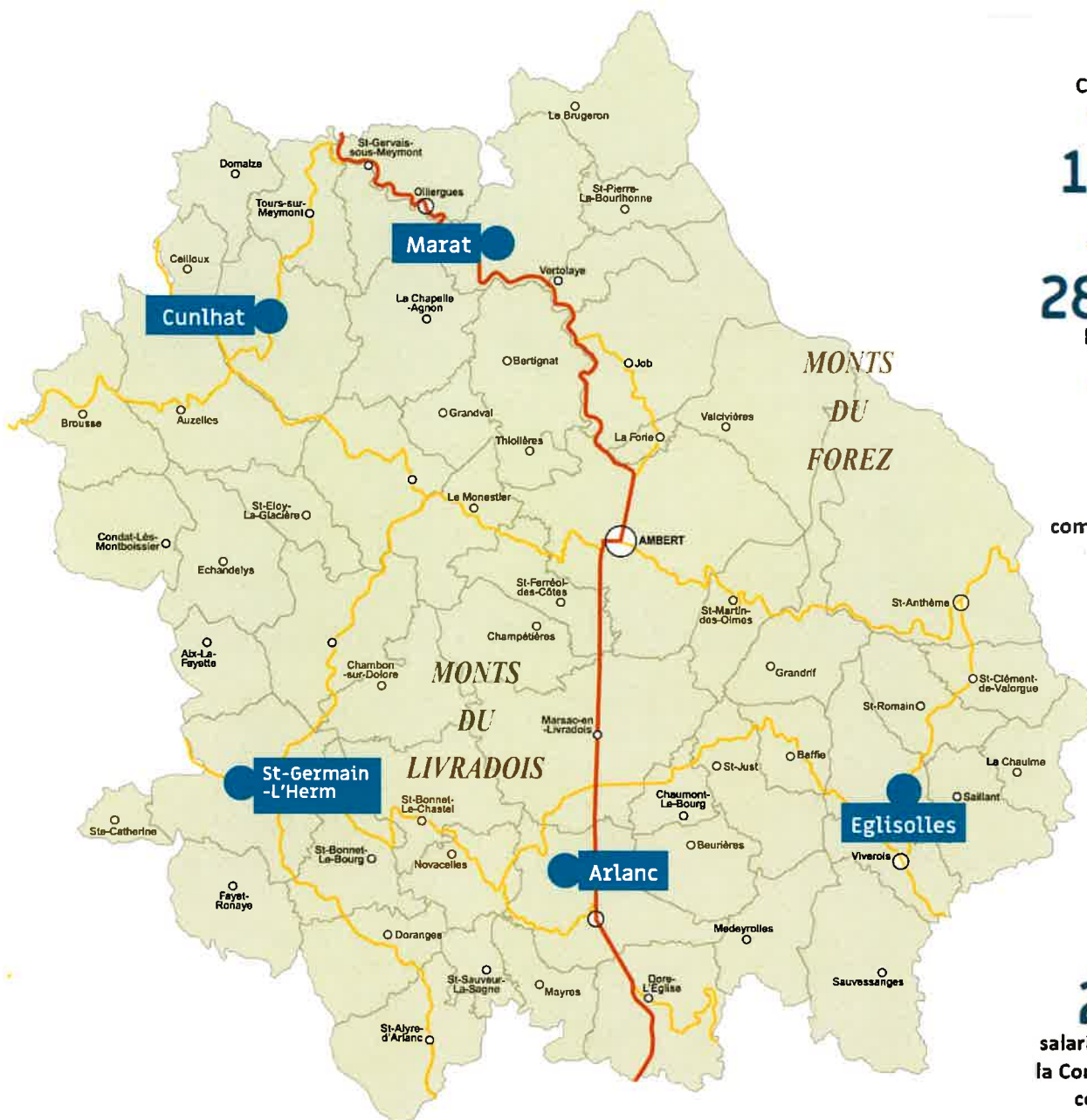
Les Actus de l'accueil de loisirs à Saint Germain l'Herm

Les vacances approchent et les animateurs de l'accueil de loisirs à Saint Germain l'Herm sont en effervescence parce qu'il y a du nouveau pour cet été...

LES NOUVEAUTÉS

- L'accueil de loisirs recentre ses activités à Saint Germain l'Herm. Afin de maintenir et vous proposer un service de proximité sur l'ensemble du secteur du Haut-Livradois, un service de navette gratuit est mis en place :
 - Saint-Amant-Roche-Savine : 8h30 / 17h30 (devant le collège)
 - Fournols : 8h45 / 17h15 (devant la superette)
 - Condat les Montboissier : 9h30 / 16h45 (devant l'école)
- Les horaires d'ouverture sont également élargis afin de répondre davantage à vos besoins et attentes. Les enfants seront désormais accueillis du lundi au vendredi de 7h30 à 18h lors des vacances scolaires et les mercredis en périodes scolaires.
- A partir du 8 juillet 2019, l'EHPAD de Saint Germain l'Herm réalisera les repas (3€) en liaison chaude pour l'accueils de loisirs. **Les réservations sont obligatoires une semaine à l'avance.**
- La commune de Saint Germain l'Herm, permet également à l'accueil de loisirs de clôturer un espace extérieur pour réaliser une cabane et un jardin potager avec les enfants.
- Le 11 juillet, le 24 juillet, le 7 août et le 21 août les activités se dérouleront sur le site des Galipots, 7bis Place Jean-Antoine Pourtier 63890 St-Amant-Roche-Savine.





58
Communes

1700
Km²

28 802
habitants
(Insee 2016)

82
délégés
communautaires

239
salariés au sein de
la Communauté de
communes

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes **Ambert Livradois Forez** (CCALF) gère 5 Accueils de loisirs extrascolaires (Arlanc, Cunlhat, Églisolles, Marat, St Germain l’Herm) répartis sur le territoire regroupant 58 communes pour une population de 28 800 habitants.



Contactez l'accueil de loisirs :
modification du fonctionne-
ment des navettes

- de 6 ans + de 6 ans 4/15 ans STARS

Le programme peut évoluer ou être modifié en fonction des opportunités ou contraintes (propositions d'enfants, intervenants, météo...)

ADRESSE & HORAIRES

ALSH Saint Germain l'Herm
Les Castors, maison de l'animation route des granges
63630 Saint Germain l'Herm

06.45.54.86.82

alsh.fournols@ambertlivradoisforez.fr

Horaires d'accueil : 7H30 / 18H

NOUVEAUX Horaires navette (sur inscription) : Saint-Amant-Roche-Savine, devant le collège (8h30/17h30) ; Fournols, devant la supérette (8h45/17h15) ; Condat-lès-Montboissier, devant l'école (9h30/16h45).

EQUIPE

Agnès, Antoine P, Antoine S, Justine, Laurie, Mathilde et Sophie

MODALITES D'ACCUEIL

Accueil des enfants de 4 à 16 ans.

Pièces à fournir : Fiche de renseignement, assurance extrascolaire, copie des vaccinations à jour, attestation du quotient familial.

NOUVEAU : restauration collective.

Inscription et réservation des repas obligatoires une semaine à l'avance.

Prévoir une tenue adaptée aux activités et à la météo, une casquette/chapeau, une gourde ou une bouteille d'eau, de la crème solaire, de la crème anti-moustique.

NOS TARIFS

Quotient familial de 0 à 550€	2,50€ par demi-jour	4,50€ par jour
Quotient familial de 551 à 800€	3,50€ par demi-jour	6,00€ par jour
Quotient familial de 801 à 1000€	4,00€ par demi-jour	7,50€ par jour
Quotient familial De 1001 à 1250€	5,00€ par demi-jour	9,00€ par jour
Au-delà ou sans quotient	5,50€ par demi-jour	10,00€ par jour

Repas : 3€ (hors réduction)

Réduction : 2^{ème} enfant - 15% - 3^{ème} enfant et plus - 25% - Forfait semaine -10%

TOUJOURS PLUS D'ANIMATIONS

Cet été l'équipe d'animation vous propose

DES SÉJOURS

- Du 24 au 26 juillet, **séjour en Ardèche** pour les 10/16 ans : randonnée au Mont Mézenc, kayak, baignade, ...
- Du 31 juillet au 2 août, **séjour au Brugeron** pour les 4/7 ans : baignade, jeux, ...
- Du 21 au 23 août, **séjour à Boisgrand** pour les 7/12 ans : immersion nature, balades, découverte des animaux, ...

DES ANIMATIONS DIVERSES

- Grands jeux
- Parcours sportifs
- Ateliers cuisine
- Ateliers créatifs
- Journée au Festival d'Ambert
- Sorties baignade,
- Sortie accrobranche,
- Parc d'activités de Prabouré, etc.

PLUS D'INFOS

- Hors vacances scolaires et mercredis en période scolaire les animateurs sont disponibles du lundi au vendredi dans les nouveaux bureaux de l'accueil de loisirs :

Bâtiment de l'ancienne perception
Rue de la paix,
63360 Saint Germain l'Herm
04 73 72 12 55 ou 06 45 54 86 82

Les médiathèques du haut-Livradois

Ouvertes tout l'été...

grâce à notre équipe de bénévoles à qui nous adressons un immense MERCI pour leur implication ; sans eux, nous ne pourrions pas maintenir tous les horaires d'ouverture de vos médiathèques. En effet, comme tout salarié, Agnès et Isabelle prennent des congés durant l'été et ne sont que toutes les deux à gérer les 3 médiathèques qui ont chacune 12h d'ouverture au public qui se chevauchent plusieurs jours par semaine.*

* St-Germain l'Herm : mercredi 9h - 12h30 et 13h30 - 18h30
 samedi 9h - 12 h 30

St-Amant-Roche-Savine :

mardi - jeudi - vendredi 17h - 19 h
mercredi 9 h - 12h
samedi 14h - 17h

Fournols :

mercredi 14h - 18h
vendredi 14h - 19h30
samedi 10h - 12h30

Pour le réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez, le changement de logiciel de gestion des prêts, des lecteurs, des réservations et de la médiathèque numérique a eu lieu en juin dernier. Nous avons rejoint le logiciel de partage de données avec la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme.

Cela vous permet maintenant avec un seul identifiant et mot de passe personnel d'avoir accès à tous les documents du département ainsi que toutes les ressources numériques (film, musique, autoformation et livre numérique)

Vous pouvez ainsi suivre vos emprunts, faire des réservations directement et découvrir toutes les actions et ressources culturelles que vous proposent le réseau.

une seule adresse de connexion :

<https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

Du 26 juin au 24 juillet : expo Art numérique KCN à la médiathèque de Fournols -
Vernissage vendredi 19 juillet 19h

Du 21 août au 13 septembre : expo 1900 : une Fournolaise à Rome ou la famille Tardif et des Fournolais à travers le monde.

Issus des archives familiales, des documents nous inviteront à parcourir des lieux, lointains ou plus proches, que ces grands voyageurs ont visités et bien sûr Fournols et ses environs.

Exposition de cartes postales, de vieux journaux, de livres et divers souvenirs, de photos (plaques sur verre, tirages papiers et vues stéréoscopiques visibles en relief).

Bon été à toutes et tous !

Les Petits Points

L'année se termine et nous avons travaillé sur 3 thèmes : l'Hiver, la Mer et le Jardin. Chacune a réalisé son ouvrage avec beaucoup de bonheur. Cette année a été un peu particulière puisque nous avons relevé un premier défi, grâce à une connaissance lyonnaise d'Annick, qui nous a fait parvenir un coupon de tissu de 3m. Il nous a semblé évident que le patch devait représenter Guignol et chacune a contribué à son exécution.

Mais notre plus grand plaisir a été le 2ème défi : la collaboration avec les enfants de Grande Section, CP et CE1 de l'école de Saint Germain, ainsi que leur institutrice et instituteur. Chaque enfant a réalisé un dessin que nous avons reproduit, en patchwork, à l'identique.

Une initiative appréciée qui nous a valu les compliments de toutes et tous.

Nous avons clôturé la saison avec l'exposition du 15 juin. Les parents, les enfants et les nombreux visiteurs ont été surpris et enthousiasmés par l'ensemble des patchworks ; beaucoup d'entre eux ont été vendus.

Nous nous retrouverons en septembre pour une nouvelle saison et de nouveaux thèmes. Venez nous rejoindre pour une demi-journée de plaisir par semaine, nous vous attendons.

Marie-France FOURSIN











L'assemblée générale de l'association GAIA s'est déroulée le 23 Mars 2019 au camping de Saint Eloi. Après avoir fait le bilan 2018 qui a été globalement très positif nous avons validé les actions 2019.

A la fin de la réunion et avant un repas convivial au camping nous avons fermé l'étang de Lallabert suite à sa vidange et au nettoyage que nous avons effectué fin 2018 (vidange) et 2019 (chaulage).

Les actions mise en œuvre à date sont :

- Nettoyage des bords de route le Samedi 13 Avril. Nous avons nettoyé environ 30 Km de fossés et enlevé une remorque de détritux, malgré encore quelques incivilités on voit une nette amélioration de la propreté des bords de route.
- Nettoyage des bords de l'étang de Lallabert (débroussaillage des abords et mis en place d'une nouvelle table)
- L'ouverture de la pêche à L'étang de Lallabert le 1er Mai. La soixantaine de pêcheurs venus faire l'ouverture ont pu apprécier l'absence de poissons chats dans l'étang et réaliser une pêche fructueuse. (80 Kg de truites avaient été lâchés)
- Le nettoyage et le balisage des chemins pedestres
- La dernière action a été la construction de marches pour descendre à la cascade. Durant cette action les chasseurs de Saint Germain ont nettoyé les chemins environnants. A la fin de cette action nous avons passé un moment convivial au restaurant le pré Fleuri.

Jusqu'à la fin de l'année le Lutin Gaia va continuer à gérer la pêche à l'étang de Lallabert, poursuivre l'entretien du lavoir et de la cascade et mettre en œuvre l'ancien parcours de la procession qui passait devant la Couarde, la Boutogne, revenait par la piste derrière Lallabert pour finir à Saint Eloi.

Les membres du bureau remercient tous les bénévoles qui participent d'une manière ou d'une autre à la bonne marche de l'association.

Bonnes vacances à toutes et à tous



Association Sportive : Saint Germain / Le Vernet La Varenne

Une saison satisfaisante pour les footballeurs de l'entente ASSGV. L'équipe finit à la quatrième place de la poule, précédée des formations de Saint Babel, Veyre - Monton et des Martres de Veyre.

Elle termine troisième attaque avec 54 buts marqués et troisième défense avec 31 buts encaissés.

Une saison positive tant sur le plan des résultats que sur celui du fonctionnement général.

Remerciements à notre sponsor, André Pillat, qui a offert un jeu de maillots. Un souhait de tous les sportifs : la remise en état du terrain de foot. Rendez-vous en septembre pour la reprise du championnat.

Association Les Jeun's

Une nouvelle association à Saint Germain qui propose des activités aux 10 / 18 ans dans le but de faire revenir la jeunesse dans le village.



Premier évènement : le 5 Mai 2019 a eu lieu la première bourse aux jouets et aux vêtements, à la Salle Polyvalente et qui a connu un beau succès.

Association Les Amis de la Brocante

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 18 mai dernier, après présentation du bilan moral et financier, le bureau a été renouvelé comme suit :

Présidente : Mme GUILLY Evelyne

Vices Présidents : Messieurs VOISSET Martial et BRIHAT Gérard

Trésorier : Mr TIXIER Arnaud

Vices trésoriers : Mesdames BLANC PAGET Paule et GUILLY Delphine

Secrétaire : Madame MONGHEAL Patricia

Vice-secrétaire : Madame GRAS Angélique

L'assemblée a choisi pour thème de la fête patronale 2019 : la Féria avec plusieurs bandas, Banda FOLLET, Banda de Combronde et Banda de Cournon.

A cette occasion un repas animé par les bandas vous sera proposé Place du 19 Mars. Pensez à vous déguiser en rouge et blanc.

Cette année nous fêtons les 30 ans de La brocante, a cette occasion un concert gratuit aura lieu place du 19 mars.

Association FNACA

Bonjour à tous !!!! voici quelques lignes destinées surtout aux plus anciens d'entre nous qui pourront les méditer.....

à peine la journée commencée, il est déjà six heures du soir

à peine arrivé le lundi et c'est déjà vendredi.....et le mois est déjà finiet l'année est presque terminéeet déjà , 40 , 50 60 ans de nos vies se sont écoulées.

Et on se rend compte que l'on a perdu ses parents et des amiset on se rend compte qu'il est trop tard pour revenir en arrière.

Alors essayons malgré tout de profiter à fond du temps qui nous reste, n'arrêtons pas de chercher des activités qui nous plaisent et mettons de la couleur dans le gris de notre vie.

Sourions aux petites choses de la vie qui mettent du baume dans notre cœur et surtout, profitons du temps qui nous reste et essayons d'éliminer les APRES

Je le ferai aprèsj'y penserai APRES .. .et ne remettons pas tout à plus tard, comme si APRES nous appartenaitcarAPRES, le café se refroidit , APRES , les priorités changent, APRES , le charme est rompu ... APRES , la santé passeAPRES , les enfants grandissent APRES, les parents vieillissent . . .APRES, les promesses s'oublient APRES le jour survient la nuit ...APRES, la vie se termine et APRES, c'est souvent trop tard

ALORSne perdons pas les meilleurs moments, les meilleures expériences, les meilleurs amis, la meilleure famillele jour c'est aujourd'huil'instant c'est maintenant. Nous ne sommes plus à l'âge où l'on peut reporter à demain les choses d'aujourd'hui.

Alors , amis F N A C A , APRES avoir lu ce texte peut-être vous reviendra -t-il en mémoire qu'APRES, le retour au pays, s'est manifesté le besoin de se retrouver pour parler entre vous de tout ce que vous aviez connu, vécu et souffert parfois, car pour nos malheureux copains décédés , il n'était question , ni de légion d'honneur ni de passage par la cour des invalidesMais ça, c'était AVANT.....

Profitons donc de cet APRES pour montrer que nous sommes encore bien vivant puisque nous serons réunis pour notre banquet annuel le 2 juin prochain à ECHANDELYS

Amitiés à tous

Association La Lyre du Doulon

Il y a un an, il ne restait qu'une dizaine de musiciens à assurer les défilés.

Nous avons voulu encore une fois relancer cette musique. Nous sommes actuellement vingt-cinq et nous avons répété tous les samedis, d'abord en atelier de solfège et instrumentaux, puis ensemble.

Beaucoup d'enthousiasme, mais en contrepartie nous avons une forte pression pour que tout marche, et tous sont impatients de jouer en public.

Encore merci aux anciens musiciens qui partagent leur savoir et aux nouvelles recrues pour leur engouement.

Le Président, Jean-Luc Mongheal



ÉTAT CIVIL

Décès :

- Le 23 décembre 2018, est décédée Andrée TOURLONIAS-DUMAS veuve COMBES, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 91 ans.
- Le 27 décembre 2018, est décédée Jacqueline Fernande COLSON veuve MOTTET, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 88 ans.
- Le 17 janvier 2019, est décédé Roger Lucien Félix Noël VIALIS, domicilié à Champétières, à l'âge de 91 ans.
- Le 16 février 2019, est décédée Lucette Marie POUYET, épouse BRIAT, domiciliée à Saint-Germain-l'Herm, à l'âge de 86 ans.
- Le 21 mars 2019, est décédée Marie Marguerite SAUZET, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 95 ans.
- Le 13 mai 2019, est décédée Raymonde MALLARET, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 92 ans.
- Le 5 juin 2019, est décédé Guy ALLEZARD, domicilié au village du Brément, à l'âge de 66 ans.



Élection :

Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales

Il est possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales. A compter de 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées jusqu'au 6ème vendredi qui précède un scrutin. L'inscription se fait soit en mairie, soit en ligne sur le site « service public ».

Petit rappel : Les pièces à fournir lors de l'inscription sont :

- Un justificatif de domicile
- Un justificatif d'identité.
- Le formulaire Cerfa n° 12669*02 (disponible en mairie)

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE à partir d'Octobre 2019

Fermeture les lundis et vendredis

Les mardis et mercredis : 8 h 45 – 12 h 20 et 13 h 30 – 17 h 00

Les jeudis : 8 h 45 – 12 h 20 et 13 h 30 – 16 h 00

Les samedis : 8 h 45 – 12 h 00

C'était hier !

Le temps des lavoirs...

Qui peut l'imaginer aujourd'hui, il existait jusqu'aux temps des premières lessiveuses, avant que l'électroménager ne fasse son entrée dans chaque foyer, un lieu de labeur et de sociabilité, exclusivement féminin. On sait d'abord que les lavoirs ne furent que des points d'eau, parfois des pierres sur la rivière. Les femmes pouvaient faire des kilomètres pour laver le linge.

Tout change avec l'arrivée d'une loi vers 1851 qui impose à chaque commune de construire un lavoir où l'eau pouvait s'écouler.

Sur notre commune, situé sur la route D 37 en direction de Fournols, un lavoir a été construit. Il est alimenté par le ruisseau « le Doulon ». Cette construction à l'air libre proposait de nombreuses places pour les lavandières.

Maintenant, cet espace est un lieu de tranquillité où les abords sont entretenus et des bancs sont installés sous les arbres.



Secret de la lavandière :

Fabrication d'un savon « comme grand-mère »

Ingrédients :

- ½ verre d'eau
- 2 cuillères à soupe de cristaux de soude
- 1 verre de suif de bœuf

Étape à suivre :

1. Immerger lentement les cristaux de soude à chauffer.
2. Faire ramollir le suif.
3. Mélanger le tout et battre jusqu'à obtenir une crème homogène.
4. Verser dans un récipient et couvrir d'un carton.
5. Démouler après une journée puis laisser durcir 2 à 3 semaines.



CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : saintgermainlherm.com

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne : <http://assomhl.org> -
[page facebook](#) : médiathèques du haut-livradois

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95 - email : ot.hautlivradois@wanadoo.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Infirmières : Mme Lemonnier : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Pharmacie : Mme K. Beauvivre : 04 73 72 00 30 – fax : 04 73 72 03 54

Ambulance : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Matthieu Mangon et Maître Laura Penalver : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

ADMR : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / admrhautlivradois@gmail.com

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza Party : 07 87 57 96 82

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : « Chez Trotte Menu » : 04.73.72.00.27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92 **Boucherie** : Ch. Perrin : 04 73 72 03 24

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Essence : B.De Cecco : 04 73 72 00 49 - fax : 04 73 72 02 53

Garage (agrégé pour les cartes grises) -Auto mousse-Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main, machine ou couture) : Gaime.C 04.73.72.82.27

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B: 04 73 72 06 33

Menuiserie : Hobeniche D: 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers, élagage paysager : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Electricien : Dumeil Philippe 04 73 95 12 97

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11

Conseil Formation en Hygiène Sécurité au travail (DUERP Mise aux normes ERP) : JFORM
07.86.72.02.14 – jform@orange.fr

Vente et vérification des matériels de lutte contre incendies : Extincteur Eclair : 07.86.72.02.14
fjossierand@eclair03.fr

Forge de St Germain : Alain Raymond : 06.28.32.84.20